

Fonds de revenu amélioré d'actions des États-Unis Canada Vie – séries QF et QFW

18 novembre 2025

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds de revenu amélioré d'actions des États-Unis Canada Vie – séries QF et QFW que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion de placements Canada Vie Itée (« GPCVL ») au 1-844-730-1633 ou visitez le www.placementscanadavie.ca.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Le 11 novembre 2025, Irish Life Investment Managers Limited, le sous-conseiller du fonds, a été renommé « Keyridge Asset Management Limited ».

Bref aperçu*

Code du fonds :	Sans frais QF [MAX8153] Sans frais QFW [MAX8653]	Gestionnaire du fonds :	Gestion de placements Canada Vie Itée
Date de création de la série :	Série QF : 8 septembre 2025 Série QFW : 8 septembre 2025	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion de placements Canada Vie Itée
Valeur totale du fonds au 30 septembre 2025 :	5,3 million(s) \$	Sous-conseiller(s) :	Keyridge Asset Management Limited
Ratio des frais de gestion (RFG)** :	Non disponible étant donné que le fonds est nouveau.	Distributions :	Mensuelles, à un taux annuel de 5 % Automatiquement réinvesties, sauf si vous choisissez de les recevoir en espèces
		Placement minimum*** :	500 \$ (initial) Les placements subséquents pour toutes les séries doivent être d'au moins 100 \$ par compte et de 25 \$ par fonds. Ces montants peuvent changer de temps à autre, et GPCVL peut renoncer à cette exigence.

* Ce document concerne les titres des séries QF et QFW. Veuillez vous reporter à la rubrique « Combien cela coûte-t-il? » ci-après pour obtenir de l'information sur les échanges automatiques.

** Veuillez vous reporter à la rubrique « Frais du fonds » pour connaître le RFG applicable à chaque série.

*** L'avoird total minimal pour les titres de la série QFW est de 500 000 \$.

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds vise un revenu régulier et un potentiel de croissance du capital à long terme en investissant principalement, directement ou indirectement, dans des titres de capitaux propres américains à grande capitalisation. Il peut également recourir à des produits dérivés. Le fonds peut détenir jusqu'à 10 % de titres de capitaux propres non américains.

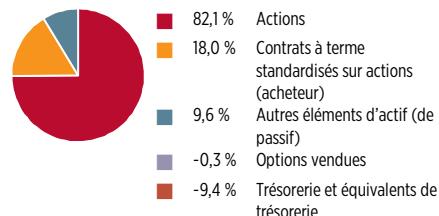
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 septembre 2025. Les placements du fonds changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (30 septembre 2025)

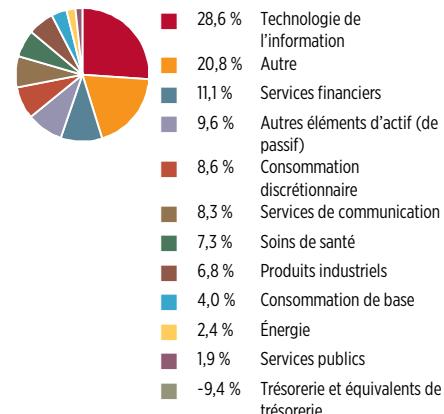
1. SPDR S&P 500 ETF Trust	81,9 %
2. Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,0 %
3. Contrats à terme standardisés E-Mini sur l'indice S&P 500	0,4 %
Pourcentage total des dix principaux placements	90,3 %
Nombre total de placements	3

Répartition des placements (30 septembre 2025)

Répartition du portefeuille



Répartition sectorielle



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

GPCVL estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Étant donné qu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque n'est qu'une estimation de GPCVL. En général, le niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série QF du fonds. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

Le rendement des titres de série QFW serait similaire à celui des titres de série QF, mais il varierait car les frais de gestion et d'administration combinés sont différents de ceux des titres de série QF, tel qu'il est exposé dans le tableau des réductions de frais à la rubrique « Frais du fonds » ci-après.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des titres de série QF du fonds au cours des dernières années civiles; cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des titres de série QF du fonds sur trois mois; cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins d'une année civile.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des titres de série QF du fonds; cependant, cette information n'est pas disponible parce que le fonds est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

À qui le fonds est-il destiné?**Aux investisseurs qui :**

- souhaitent détenir dans leur portefeuille un fonds d'actions américaines
- désirent un placement de moyen à long terme
- peuvent tolérer la volatilité des marchés boursiers
- souhaitent toucher un revenu mensuel

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres des séries QF et QFW du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Nous offrons aux investisseurs admissibles des réductions des frais de gestion et d'administration combinés sur leurs placements dans des fonds de la Canada Vie admissibles comme il est indiqué à la rubrique « Frais du fonds ». Nous échangerons automatiquement vos titres de série QF contre des titres de série QFW du fonds (qui comportent des frais de gestion et d'administration combinés moins élevés) lorsque le montant de votre placement dans les fonds de la Canada Vie admissibles satisfera à l'exigence quant à l'avoir total minimal de 500 000 \$. Si vous ou vos comptes admissibles, selon le cas, ne respectez plus les critères d'admissibilité de la série QFW, nous pouvons échanger vos titres contre des titres de série QF, qui comportent des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés que ceux des titres de série QFW. Consultez la rubrique « Frais et charges » dans le prospectus simplifié du fonds et contactez votre représentant pour obtenir plus de détails.

1. Frais d'acquisition

Vous ne pouvez souscrire des titres des séries QF et QFW du fonds que dans le cadre du mode de souscription sans frais d'acquisition. Aucuns frais d'acquisition ne sont payables par vous dans le cadre de ce mode de souscription.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

La série QF comporte des frais de gestion et d'administration combinés plus élevés que ceux de la série QFW.

Les frais du fonds sont composés des frais de gestion, des frais d'administration à taux fixe, des charges du fonds et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série sont de 0,90 % de la valeur de la série. Les frais d'administration à taux fixe annuels de la série sont de 0,28 % de la valeur de la série.

Étant donné que le fonds est nouveau, les charges du fonds et les frais d'opérations ne sont pas encore disponibles.

Le tableau suivant présente la réduction des frais de gestion et d'administration combinés entre la série QF et la série QFW.

Placement total	Série	Réduction des frais de gestion et d'administration combinés (par rapport à la série QF) (%)
Jusqu'à 499 999 \$	QF	S.O.
500 000 \$ et plus	QFW	0,38 %

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'échange	Si vous échangez des titres entre différentes séries du fonds ou contre des titres d'un autre fonds de la Canada Vie, vous pourriez payer à la société de votre représentant des frais d'échange de 0 % à 2 %, sous réserve de l'exception suivante : aucun frais d'échange ne sont payables si vous échangez des titres des séries QF, QF5, QFW et QFW5.
Frais pour opérations à court terme inappropriées	Le fonds exigera des frais de 2 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez une opération à court terme inappropriée.
Frais pour opérations à court terme excessives	Le fonds exigera des frais de 1 % de la valeur des titres échangés ou rachetés si vous effectuez un placement pendant une période de moins de 30 jours et que cela dénote une habitude de négociations à court terme qui selon GPCVL, peut porter préjudice aux épargnants.
Honoraires de services-conseils	Vous pourriez devoir payer des honoraires de services-conseils, lesquels sont négociables auprès de votre représentant et de la société de celui-ci, pour les services offerts dans le cadre de vos placements dans les séries QF et QFW. Ces honoraires de services-conseils sont d'au plus 1,25 % et seront perçus par GPCVL par le rachat de ces titres dans votre compte, puis le produit sera remis à la société de votre représentant.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse.

Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec GPCVL ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion de placements Canada Vie Itée

255, avenue Dufferin
London (Ontario) N6A 4K1

Sans frais : 1-844-730-1633
www.placementscanadavie.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.